



HAL
open science

Les femmes face à l'islamisme radical. Chronique des années de braise : l'Algérie depuis 1988.

Nora Semmoud

► To cite this version:

Nora Semmoud. Les femmes face à l'islamisme radical. Chronique des années de braise : l'Algérie depuis 1988.. Gaëlle Gillot; Andrea Martinez. Femmes, printemps arabes et revendications citoyennes, Editions de l'IRD, pp.113-138, 2016, 9782709921879. halshs-02091977

HAL Id: halshs-02091977

<https://shs.hal.science/halshs-02091977>

Submitted on 6 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les femmes face à l'islamisme radical. Chronique des années de braise¹ : l'Algérie depuis 1988.

Nora Semmoud²

Introduction.

Au moment de la vague des « révolutions » dans le monde arabe, beaucoup étaient étonnés de voir que l'Algérie n'avait pas été affectée. Mais, un grand nombre d'Algériens ont associé à juste titre ce mouvement protestataire aux événements d'octobre 1988 en Algérie. Un soulèvement populaire sans précédent, objet de controverse³, qui après une répression violente, a suscité la mobilisation de l'ensemble de la société (syndicat, jeunes, femmes, etc.). Les femmes ont été particulièrement actives pour dénoncer les exactions, elles ont été nombreuses dans les manifestations, mais surtout elles ont été les premières à dépasser la terreur et lever le voile sur la répression brutale, en organisant des rencontres de témoignages des femmes et des familles touchées.

Dans cette contribution, on se propose d'analyser le rôle clé des femmes, en particulier dans certaines de leurs associations et en tant que militantes de partis ou anciennes *moudjahidates*, à des moments politiques forts, depuis les événements de 1988 jusqu'à aujourd'hui, en passant par la guerre civile⁴ des années 1990. L'analyse porte sur le cas d'Alger qui peut être, dans une certaine mesure, représentatif du mouvement des femmes dans les autres grandes villes du pays⁵. Sachant, par ailleurs, que cette longue période de guerre a laminé l'ensemble du mouvement social algérien et, en particulier, celui des femmes. Nous mettrons en évidence les paradoxes de ces mouvements féminins et les formes d'instrumentalisation dont ils font l'objet, ainsi que leur affirmation dans l'espace public. La réflexion s'appuie sur les témoignages⁶ des femmes impliquées, des articles de presse et le peu de littérature scientifique produite sur ces questions.

I. Deux tendances du mouvement féministe moderniste⁷ en Algérie

¹ Allusion au film du cinéaste Lakhdar Hamina « Chronique des années de braise », réalisé en 1975, sur les affres de la période coloniale en Algérie.

² 2016, chapitre 6, In Gaëlle Gillot, Andrea Martinez (dir), *Femmes, printemps arabes et revendications citoyennes*, éd. IRD, coll. Suds, pp. 113-138.

³ Dans son ouvrage de 2012, Hocine Belalloufi souligne que parmi les analyses de ce soulèvement, l'hypothèse d'un complot du pouvoir était en bonne place.

⁴ Affrontements armés entre les islamistes radicaux et l'armée algérienne dans les années 1990 qui auraient fait 100 000 à 200 000 morts (Belalloufi, 2012 : 240).

⁵ Un panorama plus complet est fait par Malika Remaoun (1999).

⁶ Ayant été moi-même dirigeante de l'Association Défense et Promotion des droits des femmes (ADPF) (association régionale), cet article restitue un vécu et des témoignages de femmes actives dans le mouvement féminin (associations, militantes de partis et *moudjahidates*), essentiellement algérois. Les matériaux proviennent de deux enregistrements sonores de réunions tenues en 1992 par l'ADPF et d'une dizaine d'entretiens effectués en 2006 et 2011 plus largement dans ce mouvement féminin.

⁷ L'usage de ce terme marque la distinction avec les associations ou groupes de femmes liés à l'islamisme radical conservateur.

La plupart des associations féminines qui revendiquent actuellement l'égalité, la défense et la promotion des droits des femmes, l'émancipation des femmes (pour reprendre les appellations de certaines d'entre-elles), est issue, sans doute, d'un mouvement dont les origines sont anciennes⁸. Ce n'est pas un hasard si le discours de ces associations et les valeurs dont elles se prévalent font référence à des grandes figures de la résistance féminine, la Kahena reine guerrière qui s'opposa aux omeyyades au VIIe siècle, Lalla Fadhma N'Soumer qui combattit la colonisation française au XIXe siècle et plus récemment les *moudjahidates* qui prirent une part active à la guerre pour l'indépendance. Marginalisées dans l'écriture historique qui reste masculine, ces dernières, à travers leurs témoignages (Korso, 1998), mettent en avant un combat empreint des idées de progrès et de valeurs modernistes, comme le droit à la citoyenneté, à l'origine de leur mobilisation pendant et après la guerre d'indépendance. Ces valeurs sont développées dans la plate-forme du congrès de la Soummam qui rend hommage au rôle des femmes dans la lutte anticoloniale⁹. Néanmoins, les témoignages de nombreuses *moudjahidates* soulignent que dès l'indépendance, elles ont été confrontées aux tentatives d'être écartées de la vie politique. Ce qui laissait penser à une sorte d'instrumentalisation ou « d'une grande manipulation symbolique » (Korso, 1998) de leur combat de la part de certains dirigeants. Cette position instrumentalisant les actions des femmes et, de façon plus générale la question féminine, réapparaîtra au sein du pouvoir à d'autres moments politiques cruciaux.

Toujours est-il que le patriotisme et l'intérêt du pays qui fondent l'implication des *moudjahidates* constitueront un réel héritage pour le mouvement des femmes en Algérie, tout comme les luttes des femmes qui leur ont succédé au sein des organisations de masse (Remaoun, 1999). Leur posture consiste à considérer que la question du statut de la femme et de son émancipation est déterminée par les progrès de l'ensemble de la société et ne peut être posée de façon isolée. Ainsi, des composantes du mouvement (associations, juristes, syndicalistes, journalistes, etc.) inscrivent leurs revendications et leurs catégories d'action dans cette posture, tandis que d'autres, plus imprégnées des courants de pensée féministes dans le monde s'en démarquent clairement, même si la référence aux *moudjahidates* est quasi unanime. Plus concrètement, les premières associent prioritairement l'émancipation des femmes à leurs droits à l'instruction et au travail, en plaçant la revendication du code de la famille en second plan. Les secondes, au contraire, sont offensives sur la question du code de la famille, placée au centre de leur combat, mais parfois déconnectée des luttes sociales.

⁸ Malika Remaoun (1999) analyse le rôle des militantes des partis de gauche dans la construction du mouvement féministe, après l'indépendance.

⁹ Extraits de la plate-forme : « F) Mouvement des Femmes. D'immenses possibilités existent et sont de plus en plus nombreuses dans ce domaine. Nous saluons avec émotion, avec admiration, l'exaltant courage révolutionnaire des jeunes filles et des jeunes femmes, des épouses et des mères ; de toutes nos sœurs "moudjahidates" qui participent activement, et parfois les armes à la main, à la lutte sacrée pour la libération de la Patrie. (...) Les explosions principales de 1864 des Ouled Sidi Cheikh du Sud Oranais, de 1871 en Kabylie, de 1916 dans les Aurès et la région de Mascara ont illustré à jamais l'ardent patriotisme, allant jusqu'au sacrifice suprême, de la femme algérienne. Celle-ci est aujourd'hui convaincue que la Révolution actuelle aboutira inexorablement à la conquête de l'indépendance. L'exemple récent de la jeune fille kabyle qui repousse une demande en mariage, parce que n'émanant pas d'un maquisard illustre d'une façon magnifique le moral sublime qui anime les Algériennes. Il est donc possible d'organiser dans ce domaine, avec des méthodes originales propres aux mœurs du pays, un redoutable et efficace moyen de combat. a) Soutien moral des combattants et des résistants ; b) Renseignements, liaisons, ravitaillement, refuges ; c) Aide aux familles et enfants de maquisards, de prisonniers ou d'internés. »

Un autre facteur a pesé probablement dans cet éparpillement du mouvement féminin, il s'agit de la faible autonomie des associations vis-à-vis des partis dont sont issues une partie des initiatrices et dirigeantes. Les orientations politiques des partis ont quelque peu déteint et influé sur les positions des associations. Le PAGES¹⁰, dont certaines militantes ont fait partie des initiatrices de l'association de Défense et Promotion des Droits des Femmes (ADPDF), estimait que la question du code de la famille n'était pas mûre au sein de la société et suggérait des réajustements des textes sur les dimensions consensuelles, en plaçant cette question en second plan par rapport aux revendications liées à l'accès au travail des femmes, au respect de leurs droits professionnels (syndicalisation, égalité des salaires, etc.), à leur scolarisation, etc. En revanche, l'Association pour l'Emancipation des Femmes (AEF) et l'Association Pour l'Egalité devant la Loi entre les hommes et les femmes (APEL) à Alger¹¹, respectivement à l'initiative de militantes du FFS¹² et du PT¹³, ont axé leurs actions sur l'abrogation du code de la famille conservateur de 1984, mais les luttes partisans les empêchaient de fusionner. Les scissions qu'ont connues ces associations reflètent la volonté de nombreuses militantes de s'affranchir des partis, en construisant leurs propres revendications. Ces luttes partisans et l'opposition de ces deux tendances concernant le code de la famille dans le mouvement associatif ont incontestablement contribué à affaiblir ce mouvement, sensé affronter les coups de boutoir des partis islamistes radicaux.



Manifestation contre le code de la famille en 2008 à Alger¹⁴

Cependant, si à leur création¹⁵, ces différentes associations ont marqué leur spécificité en se démarquant, voire en s'opposant les unes aux autres, face à la montée de l'islamisme radical et au discours « féminicide », elles ont multiplié les rassemblements pour tenter d'unir leurs efforts autour d'une plate-forme unitaire et ont engagé des actions communes. En décembre 1989, elles mettent en place une coordination nationale dont l'objectif est l'abolition de toute forme de discrimination ; la ratification et l'application par l'Etat des conventions garantissant les droits de la femme et de l'enfant ; la défense du droit au travail pour toutes les femmes et la sécurité de l'emploi ; la scolarisation de tous les enfants et la

¹⁰ Parti de l'Avant Garde Socialiste d'obédience communiste.

¹¹ D'autres associations ont vu le jour à Oran, Annaba, Constantine, Mostaganem, Tizi Ouzou et Boumerdes (Remaoun, 1999).

¹² FFS Front des Forces Socialistes de Aït Ahmed, parti socialiste implanté en Kabylie.

¹³ Parti des Travailleurs, d'obédience Trotskiste

¹⁴ <http://www.un.org/africarenewal/sites/dr7.un.org.africarenewal/files/women-rights.jpg>

¹⁵ Ces associations sont nées ou ont été officialisées en 1989, avec la promulgation de la liberté d'association, à l'initiative d'anciennes militantes féministes, de syndicalistes et de militantes de partis politiques (communiste, trotskiste et du FLN).

non-discrimination sexiste à l'école. Le foisonnement d'actions et de mobilisations de ces associations a eu valeur d'exemple au sein du mouvement des femmes dans les pays voisins. Fatima Mernissi écrivait à ce sujet :

« Les Algériennes qui sont descendues à 10 000 dans la rue pour protester contre les fondamentalistes, ont accompli ce qu'aucun ciel musulman n'avait jamais vu : demander protection à l'Etat moderne. »¹⁶

Soulignons que ces associations ne couvrent pas tout le panel des luttes des femmes en Algérie, même si elles en représentent une sorte de cristallisation. Les luttes des femmes sont présentes dans plusieurs domaines de la vie sociale : dans les quartiers où elles sont à l'origine de plusieurs actions collectives (pétitions, délégations, collectes, sit-in, lettres à la presse) autour de l'amélioration des conditions de vie (assainissement, distribution d'eau, sécurité routière des enfants, etc.) ; à l'école, dans les associations de parents d'élèves, mais également dans les luttes ouvrières et syndicales (grèves des ouvrières, des femmes élues dans les syndicats et dans les assemblées de travailleurs des entreprises nationales). Il faut également souligner leur multiplication et leurs luttes courageuses pendant la guerre civile (Remaoun, 1999).

Les luttes des femmes dans le domaine syndical sont, à notre sens, le reflet d'une conscience aiguisée de leurs droits et d'une courageuse combativité. Parmi les nombreux exemples, nous citerons celui de l'entreprise de production des chemises *Chrea* à El Harrach (Alger), où la grève des ouvrières en 1981 pour protester contre leurs mauvaises conditions de travail et de salaires a duré plusieurs mois et s'est soldée par l'abdication du patronat. Ce mouvement s'était distingué par le niveau d'abnégation et d'organisation des ouvrières qui avaient installé un piquet de grève à l'entrée de l'usine à El Harrach, se rendant ainsi visible dans l'espace public et au sein de l'opinion. Elles sont également présentes dans les mouvements syndicaux des entreprises ou des administrations où, malgré leur nombre relativement plus faible, peuvent apparaître parmi les dirigeants. Cependant, les islamistes radicaux, à travers leur syndicat¹⁷, se sont farouchement opposés aux luttes syndicales des femmes pour leurs droits, soulignant qu'elles amoindrissaient ceux des hommes et surtout qu'elles occupaient des emplois qui devaient combler le chômage masculin. Ils ont ainsi orchestré des campagnes de dénigrement des grandes entreprises qui employaient les femmes, comme la SONELEC¹⁸ de Bel Abbes qui fabriquait des téléviseurs¹⁹.

Dans le milieu rural, où la condition des femmes est sensée être bien inférieure à celle des citadines, on évoquera la combativité des femmes, à travers les paysannes de la coopérative agricole féminine de Belguimouz dans l'est algérien, pour s'affirmer dans un monde masculin, où généralement elles étaient cantonnées à un travail saisonnier informel. Le Bureau International du Travail avait d'ailleurs invité les Etats et notamment l'Algérie à inclure les femmes qui travaillent dans l'agriculture dans les statistiques, où elles sont « invisibles ». Les ouvrières, les agricultrices et travailleuses rencontrées dans notre vie

¹⁶ Cité dans l'ouvrage de N. Saadi (1992). Rapporté par Elisabeth Shemis, Le Nouvel Observateur du 5 et 11 avril 1990. Rappelons que Fatima Mernissi est une sociologue, écrivaine et féministe marocaine, à l'origine de la collection « Femmes Maghreb Horizon 2000 » financé par WIDER (World Institute for Development Economics Research) (Finlande).

¹⁷ Syndicat Islamique du Travail (SIT) crée par le FIS

¹⁸ Société Nationale d'Electricité, aujourd'hui ENIE Entreprise Nationale d'Industrie Electronique.

¹⁹ Ils dénigraient la qualité des téléviseurs produits et calomniaient les ouvrières en disant qu'elles cachaient les traces de leurs infanticides dans les téléviseurs !

militante, semblaient avoir un discours plus axé sur la question de leurs droits au travail, que sur le code de la famille. Ce qui pourrait expliquer en partie, la position en retrait de certaines militantes de parti²⁰ et association sur la question du code de la famille. Des travailleuses soulignaient que leur statut de salariée conditionne positivement leur place au sein de la famille et les relations avec leur mari.

« Si je n'ai plus mon travail et mon salaire, je n'aurais plus la même place dans ma famille, face à mon mari. » (Ouvrière, 1984)

On peut considérer que ce capital de luttes et d'organisation dans plusieurs domaines de la vie sociale est à l'origine de la sensibilité accrue chez une grande majorité de femmes quant à leur place dans la société et à leurs droits. Par conséquent, elles sont généralement opposées aux discours et pratiques rétrogrades des islamistes radicaux sur la question des femmes, d'autant qu'elles en ont été les premières victimes. Même lorsqu'elles sont sympathisantes de la mouvance islamiste, elles se démarquent des discours les plus conservateurs sur les femmes considérant qu'ils s'écartent de la *Charia*.

II. L'islam radical et l'impact sur le mouvement des femmes.

Les exactions et actes de violence des islamistes radicaux (ou encouragés par ces derniers à travers les prêches dans les mosquées) en direction des femmes se sont particulièrement multipliés depuis les années 1970, d'abord à l'encontre des étudiantes, arrivées massivement à l'université, ensuite les travailleuses, pour se généraliser à toutes les femmes qui ne portent pas le voile dans l'espace public.

« Une brochure au titre " Pour tout père jaloux de son identité qui croit en Dieu ", vendue à proximité des mosquées met en garde les parents contre : " les femmes (qui) se promènent dans les rues jambes, bras et poitrine dénudée – la mixité diabolique sur les plages, les jardins et les centres de loisirs entre hommes et femmes. (...) " in Alger Républicain, janvier 1990. Mais ces exhortations ne s'en tiennent pas à l'écrit. Le passage à l'acte est préconisé par le FIS puisqu'il estime nécessaire de constituer une " police morale " (système islamique de la " hisba ") organisation indépendante de tout pouvoir, chargée des questions morales » in Presse de Tunisie du mercredi 25 avril 1990. » (Saadi, 1992, note 11, p. 40)



²⁰ Par exemple, le PAGS et l'Association Défense et Promotion des Droits des Femmes.

Les attaques au vitriol ont particulièrement marqué les esprits pendant ces « années de braise ». Des épisodes tragiques d'agression de femmes désignées comme des prostituées ont atteint leur point d'orgue avec l'incendie de la maison de l'une d'elles dans la ville de Ouargla²² tuant une mère et son enfant de quatre ans. Ce drame a suscité des rassemblements²³ de femmes à Alger et dans d'autres grandes villes. Une délégation issue de la manifestation organisée par les associations féminines devant l'assemblée Nationale le 6 juillet 1989 a été reçue par le premier ministre qui a promis que les coupables seraient punis. Ces épisodes se sont hélas multipliés, sans que les pouvoirs publics n'affirment une politique claire de lutte contre cette vague de violence « féminicide ».

Les pouvoirs publics reléguent généralement ces agressions au registre des faits divers et étaient convaincus que les exactions des islamistes se limiteraient à certaines femmes. Des membres²⁴ du pouvoir affichaient toutefois, la nécessité de rappeler à certaines femmes les normes de notre société, même s'ils condamnaient hypocritement la violence à leur encontre. Parallèlement, à ces violences, les remises en cause de la place des femmes dans des domaines divers de la société avaient augmenté, des licenciements, des menaces et des pressions pour les conduire à abandonner leur travail et leurs responsabilités.

*« A Constantine, une femme membre du conseil d'administration de l'EG tourisme est relevée de ses fonctions par le directeur général qui refuse de travailler directement avec une femme. »*²⁵

Sous prétexte d'un surplus d'enseignants sur le terrain²⁶, le 17 juin 1990 une décision interne avait supprimé l'Institut de technologie de l'éducation de jeunes filles de Ben Aknoun. Une manifestation de femmes à l'initiative des associations et des *Moudjahidates* avait conduit à l'annulation de cette décision. La scolarisation des filles qui a connu d'importants progrès y compris dans le monde rural avait été largement remise en cause par les slogans et les actions violentes du FIS, contre la mixité dans les établissements scolaires.

Ainsi, les militantes des différents partis, syndicats et associations avaient très vite compris les enjeux de ces agressions contre les femmes qui révélaient à leurs yeux un véritable projet de société théocratique. Elles avaient alors multiplié leurs mouvements de protestation, sous forme de marches, manifestations, sit-in, meetings, et actions de solidarité, pour s'opposer pied à pied contre toutes mesures de remise en cause des acquis des femmes et aider les victimes des exactions des islamistes. Parallèlement, les associations soutenues par des juristes²⁷ faisaient progresser les débats et les propositions pour le code de la famille. La question féminine étant le maillon le plus faible de la société algérienne, les islamistes s'en

²¹ <http://www.algerie-focus.com/blog/2014/03/journee-du-8-mars-si-on-oublie-le-sacrifice-des-femmes-victimes-des-terroristes-on-revivra-la-terreur-islamiste/>

²² En juin 1989, la maison de Saléha Dekkiche, une femme divorcée, a été incendiée à Ouargla causant la mort de son fils de quatre ans. Une douzaine d'hommes avait monté une expédition punitive contre cette femme accusée d'être une prostituée. L'affaire sera mise en lumière bien plus tard et mise en exergue comme les prémices des méthodes du FIS. En fait, les coupables auraient été "excités" par le mari éconduit de Saléha Dekkiche.

²³ Le 23 novembre 1989, des associations de femmes organisent des rassemblements à Alger, Oran et Annaba, pour protester contre « l'escalade de la violence, et de l'intolérance à l'égard des femmes ».

²⁴ Le président de l'APN : Abdelaziz Belkhadem président de l'assemblée Nationale de 1990 à 1991

²⁵ Femmes en mouvement in El Moudjahid du 4 décembre 1989

²⁶ « Femmes au travail : des pressions intolérables » in El Moudjahid du 22 août 1989

²⁷ Par exemple, Leila Aslaoui, magistrate dont l'époux a été assassiné par intégristes.

étaient alors stratégiquement emparée pour construire autour d'eux le consensus nécessaire à leur prise de pouvoir.

Dès lors, la question féminine sera placée au cœur du conflit qui opposera les modernistes aux islamistes les plus radicaux. Ces derniers feront de la *Shari'a* un véritable dogme, éliminant toute possibilité d'adaptation et d'évolution qu'offre le droit islamique, comme le *Fiqh*, ensemble de règles qui résulte d'une interprétation humaine par les juristes musulmans, et l'*ijtihad*, effort de réflexion et de création personnelle (Saadi, 1992, p. 21).

« Dans une société profondément imprégnée de culture islamique, le débat sur la Loi au féminin s'origine évidemment dans le Coran et l'immutabilité du Texte Sacré, mais également dans les autres sources fondatrices du droit et principalement la Shari'a. Chemin des chemins que doivent suivre et observer le croyant, la Shari'a devient sur la condition féminine – l'objet de toutes les controverses. » (Saadi, 1992, p. 21)

Mais les pouvoirs en place instrumentalisent cette question tout autant que les islamistes. Leurs positions ont oscillé entre l'encouragement de la protestation féminine, sur laquelle, ils s'appuient pour contrer l'opposition, et les concessions fréquemment faites à cette dernière, au détriment des femmes, notamment, en promulguant un code de la famille rétrograde qui réapparaît sur la scène politique, à chaque moment de tension politique. De la même façon, les islamistes construiront leur argumentaire sur la société en perte de valeurs, à partir de la question de la femme.

« Une femme a pour fonction la reproduction de musulmans. Si elle renonce à ce rôle, elle subvertit l'ordre de Dieu et tarit la source de l'Islam²⁸. » (Ali Belhadj, 1989)

« (Les associations féminines) sont ni plus ni moins les éperviers du colonialisme, avant garde de la razzia culturelle occidentale²⁹... » (Abassi Madani, 1990)

Le mouvement féminin moderniste a été particulièrement combatif à des moments politiques clés. En octobre 1988, après la vague de répression et de torture des émeutiers par le pouvoir, les femmes avaient été à l'initiative de nombreuses actions de dénonciation et de solidarité avec les victimes. L'Association de Défense et de Promotion des droits des femmes (ADPDF) avait organisé un large rassemblement au cinéma l'Afrique à Alger pour recueillir les témoignages des victimes de la répression et de la torture, de leurs mères et femmes ; témoignages qui alimenteront en partie le Cahier Noir de la Torture³⁰. Ainsi, que nous l'avons souligné précédemment, elles ont été particulièrement combatives contre le discours anti-femmes des islamistes. Lorsque le FIS a été majoritaire³¹ dans les élections municipales de 1990, elles se sont élevées contre les conditions exigées des travailleuses des mairies, notamment l'obligation de porter le hidjab, et contre les licenciements.

Le point d'orgue de cette vigilance républicaine et citoyenne des femmes a été à l'occasion de la victoire du FIS au premier tour des élections législatives (plus de 40% des voix) de décembre 1991, où de nombreuses associations sont venues rejoindre spontanément le CNSA (Comité National de Sauvegarde de l'Algérie). En tant qu'observatrices ou scrutatrices, elles avaient auparavant dénoncé en vain les malversations massives du FIS pendant les

²⁸ Co-fondateur du FIS par Fouad Boughanem dans Horizon du 23 février 1989.

²⁹ Interview publié dans Algérie Actualité du 4 janvier 1990. Abassi Madani est co-fondateur et dirigeant du FIS.

³⁰ Il s'agit d'un ouvrage de témoignages des victimes de la répression après les émeutes de 1988, à l'initiative d'un comité contre la torture qui regroupaient des intellectuels, des médecins et des militants.

³¹ Lors des élections municipales du 12 juin 1990, le FIS obtient la majorité dans 853 communes sur 1541.

opérations électorales. Au moment où la démobilisation a affecté largement les modernistes au pouvoir et dans la société civile, le responsable de l'UGTA³², Abdelhak Benhamouda³³, des hommes et des femmes politiques de différents horizons³⁴, les *moudjahidates*, de nombreuses associations, etc. ont formé ce comité de résistance qui a joué un grand rôle dans la mobilisation des forces de progrès opposées au projet de société des islamistes. Au cours d'un large rassemblement de femmes organisé le 9 janvier 1992 à la maison du peuple d'Alger où les grandes figures des *moudjahidates* étaient présentes, après plusieurs témoignages sur les malversations pendant le premier tour des élections et sur les pratiques et le discours liberticide du FIS, le mot d'ordre « non au 2^{ème} tour » a été repris par toute la salle. Cette initiative, les actions du CNSA et la marche nationale pour la démocratie organisée après le premier tour, où les femmes ont été massivement représentées, ont certainement pesé dans la « démission forcée » du président Chadli le 11 janvier, événement qui a permis l'arrêt du processus électoral et la mise en place de structures transitoires pour la préparation d'autres élections. Lors de cet épisode, de nombreuses militantes se sont alignées sur la position de plusieurs pays occidentaux et notamment la France qui demandait par la voix de son président François Mitterrand la reprise du processus électoral en Algérie. Beaucoup de démocrates à l'étranger et en Algérie, malgré leur opposition à l'islamisme radical, estimaient qu'il fallait aller jusqu'au bout du processus électoral. Les femmes qui s'étaient opposées clairement au deuxième tour, fondaient leur argumentation sur les nombreuses malversations pendant le vote et les conditions non démocratiques, sur la nature liberticide et « féminicide » du FIS et son caractère foncièrement violent, et surtout, sur la société rétrograde et ultra conservatrice projetée dans leur programme.

« Sur le point de s'emparer du gouvernement, le Fis ne faisait pas de mystère de ses intentions liberticides. Qualifiant ouvertement la démocratie de Kofr (impie), ses dirigeants et militants entendaient, à plus ou moins brève échéance, mettre un terme à la transition démocratique et instaurer un régime théocratique. » (Belalloufi : 2012 : 230)

Pendant la guerre civile qui opposa les islamistes radicaux d'abord au pouvoir et ensuite à l'ensemble de la population³⁵, les femmes n'ont pas échappé aux assassinats ciblés (des militantes, des femmes de l'armée et de la gendarmerie, des enseignantes, des étudiantes, lycéennes, écolières, cadres, médecins, artistes, etc.) et aux massacres collectifs (Bentalha à Alger, etc.). Elles ont été particulièrement victimes d'enlèvements, de viols et d'esclavage dans les maquis des groupes armés islamistes. Ces enlèvements et viols de femmes ont eu des effets paradoxaux : d'un côté un climat de terreur qui a conduit à la quasi généralisation du port du voile et un repli des femmes de l'espace public et, de l'autre, des manifestations et des actions de dénonciation, y compris de la part de nombreuses personnes qui avaient

³² Union Générale des Travailleurs Algériens, syndicat le plus important.

³³ Assassiné par les islamistes en 1997.

³⁴ Par exemple, des militantes et militants de la guerre de libération nationale, membres de la Fédération de France.

³⁵ « Si la terreur permet aux groupes armés de bénéficier un certain temps encore du soutien contraint d'une partie de la population, cette politique finit par se retourner contre eux. Au fur et à mesure que le FIS passait du statut de victime à celui de bourreau, des pans entiers de la population basculaient contre lui, passivement et pacifiquement d'abord, activement et militairement ensuite. Dès lors, la guerre civile ne l'opposait plus seulement au pouvoir mais, également, au peuple. Les masses qui n'étaient pas loin de là, opposées à l'instauration d'un régime islamique montèrent en première ligne pour résister à son offensive et à ses pratiques autoritaires et sanguinaires. » Belalloufi (2012 : 242).

soutenus le FIS. Lorsque les massacres dans les bourgs ruraux (douars) se sont multipliés, perpétrés par les groupes armés islamiques, comme des expéditions punitives contre des populations qui leur ont refusé ou retiré leur appui, les femmes ont aidé de près les groupes d'auto-défense, nommés « Patriotes » (surveillance, logistique, préparation des armes, etc.).

Nous pouvons considérer que la présence dans l'espace public³⁶ du mouvement féministe en Algérie a été à l'origine de la création inédite d'une section féminine dans l'association islamique El Islah ouel Irchad³⁷. Conçue en opposition au mouvement de femmes modernistes, cette section a été particulièrement dynamique dans la mobilisation des femmes à l'échelle nationale pour l'abrogation du code de la famille et son remplacement par la *Charia* et, notamment, dans l'organisation du rassemblement massif devant l'Assemblée Nationale en 1990 où les participantes brandissaient le Coran. Il s'agissait d'une contre-manifestation en réponse à celles du mouvement des femmes modernistes qui revendiquaient aussi l'abrogation du code de la famille de l'époque pour le remplacer par un texte plus favorable à l'émancipation des femmes. Il est important de souligner que parmi les dirigeantes de cette section, se trouvaient des femmes qui avaient obtenu leur PHD aux USA et dont le discours politique et idéologique était construit sur le projet de société islamique, comme une alternative aux modèles occidentaux. Les rares échanges entre ces dirigeantes et certaines militantes des associations féministes mettaient en évidence une sorte de cynisme, quant au difficile combat pour l'émancipation, auquel invite les associations progressistes :

« Vous proposez aux femmes de se battre contre la société, contre leur mari, contre leur patron, etc. En fait, elles doivent être en combat permanent. Nous, on leur propose le confort de l'ordre établi et l'absence de conflit chez elles et dans la société. On leur propose une vraie prise en charge sociale (couffin mensuel de victuailles, soutien scolaire, suivi médical, etc.), tandis que vous les invitez à travailler et à se battre dans les transports, avec leur patron, etc. Vous n'avez aucune chance ! »
(Dirigeante de la section, 1990)

L'action caritative de masse des associations et partis islamiques, le clientélisme dont ces derniers ont fait preuve, lorsqu'ils étaient à la tête des municipalités³⁸ (distribution de lots de terrain, de places commerciales, de permis de construire, etc. souvent dans l'illégalité) ont contribué sans doute à une politique de compromission, considérée comme licite au regard de l'Islam, puisqu'il s'agissait de combattre l'Etat impie. La veille des élections municipales de 1990, lorsque des femmes³⁹ de l'association de Défense et de Promotion des Droits des Femmes ont fait du porte-à-porte dans une cité populaire d'Alger aux Annassers, plusieurs familles visitées ont montré les paniers de victuailles qu'elles recevaient régulièrement de la part du FIS. Elles signifiaient ainsi que leur choix de vote était déjà fait. L'activité commerciale parasitaire du *trabendo*⁴⁰, encouragée et développée par le FIS, lui

³⁶ L'espace public est entendu au sens d'Habermas.

³⁷ Association à but caritatif créée en 1989 dont le prosélytisme était avéré. A l'initiative de Mahfoudh Nahnah, cette association donnera lieu, une année plus tard, au parti Hamas, considéré comme regroupant les islamistes non radicaux, condamnant la violence.

³⁸ Propos recueillis auprès de Madame Falek, directrice de l'agence d'urbanisme de la Wilaya d'Alger URBANIS, en avril 2009.

³⁹ J'ai participé personnellement à ce porte-à-porte.

⁴⁰ Activité de contrebande.

permettait de réunir les fonds pour son activité subversive et de récupérer la jeunesse désœuvrée et de larges couches de la population. Il nous revient à l'esprit l'exemple d'une famille de Dessolier⁴¹ de 12 personnes dont le père manœuvre est aujourd'hui à la retraite et cinq fils au chômage. Jusqu'à la fin des années 1980, cette famille vivait dans un logement vétuste et dans un dénuement total. Quelques matelas en mousse, des couvertures, une vieille cuisinière, un petit réchaud, une armoire, une table basse, une petite radio constituaient l'équipement rudimentaire de ce foyer. En 1991, le même logement s'est métamorphosé en une véritable caverne d'Ali Baba : chaînes Hi-fi, TV, meubles en cuir, tapis, lustres et nombreuses autres marchandises du *trabendo* y étaient entreposés. Cette métamorphose a également touché le discours politique de cette famille qui, quelques années plus tôt sympathisait avec des militants communistes, à l'initiative de cours de rattrapage dans le quartier et de soutien aux luttes des jeunes chômeurs. A l'instar de nombreuses familles populaires, les membres de cette dernière se prononçaient pour le FIS, *qu'ils suivront jusqu'à la mort*.

La politique clientéliste et de compromission a évidemment trouvé un terrain favorable dans de larges pans des milieux populaires qui vivaient des situations sociales dramatiques. Elle a probablement pesé dans le résultat du premier tour des élections législatives de 1991⁴². Soulignons ici que nous nous démarquons des discours officiels qui mettent en avant une équation simpliste entre terrorisme et milieux populaires car ces derniers ont particulièrement soufferts de la violence intégriste contre laquelle, ils ont souvent résisté au risque de leur vie.

III. Aujourd'hui, une réalité mouvante paradoxale.

L'instrumentalisation de la question féminine tant par les islamistes radicaux que les pouvoirs en place a été à l'origine d'un véritable emballement de la société, à travers la presse, les débats à l'assemblée nationale, controverses entre ulémas sur le sport féminin, sur le travail des femmes, l'interdiction de la mixité à l'école, etc. Les assemblées municipales où le FIS était majoritaire organisaient par exemple des votes pour interdire la mixité sur les plages (Saadi, 1991). C'est ce qui conduira Slimane Zeghidour⁴³ à affirmer dans son roman *Le voile et la barrière* que « l'Islam a trouvé en la femme sa bombe atomique ». Ces débats ont sans doute cristallisé l'opinion publique selon deux visions opposées, l'une radicale et rétrograde et l'autre moderniste. Elles influencent plus ou moins une grande masse de la population qui, quant à elle, apparaît ambivalente et oscillant entre conservatisme et aspiration au progrès.

Il semble que le mouvement féministe connaisse ces dernières années un infléchissement relatif, même si certaines figures⁴⁴ sont présentes dans le pouvoir. L'islamisation de la société algérienne, les coups de boutoir des islamistes au sein du pouvoir et les divergences

⁴¹ Commune de Bourouba, banlieue populaire de l'Est d'Alger.

⁴² Le FIS a eu plus de 40 % des voix au premier tour.

⁴³ Ecrivain algérien.

⁴⁴ Par exemple, Khalida Messaoudi, dirigeante de l'Association Pour l'Égalité devant la Loi (APEL) a été ministre de la culture de 2002 à 2014 et Leïla Aslaoui, magistrate proche de l'association pour la défense et la promotion des droits des femmes a été ministre de la Jeunesse et des Sports (1991-1992) dans le gouvernement de Mohamed Boudiaf (président assassiné), puis ministre de la Solidarité nationale d'avril 1994 jusqu'à sa démission la même année, pour protester contre les pourparlers entre le pouvoir algérien et le FIS officiellement dissout.

entre les différentes associations vis-à-vis de l'islamisme radical et violent qui reflètent celles des partis politiques dont sont issues certaines dirigeantes constituent les ingrédients de cet infléchissement. Ces dernières se sont alignées sur la position de leurs partis respectifs, certains prônant la pacification et la réconciliation, d'autres l'éradication. Dans tous les cas, le pouvoir maintient sa politique d'instrumentalisation de la protestation des femmes, une politique dénoncée par les militantes.

« Les pouvoirs publics étaient contents quand nous sortions dans la rue pour nous opposer à l'intégrisme et quand nous plaidions la cause de l'Algérie à l'étranger. Maintenant, ils nous interdisent l'accès aux espaces publics. »⁴⁵

Certaines associations gardent, en revanche, une certaine neutralité vis-à-vis de ces débats et s'investissent dans l'aide aux femmes victimes des violences et aux orphelins de la guerre civile, pendant que d'autres groupes, constitués de femmes exilées, poursuivent leurs actions de solidarité depuis l'étranger (France, Canada, etc.), en insistant sur le fait qu'elles sont des relais des luttes des femmes en Algérie. Un comité de soutien dirigé par l'actrice Nadia Kaci en France a ainsi organisé un rassemblement devant l'ambassade algérienne, à la suite des violences subies par des femmes chefs de famille à Hassi Messaoud en 2010. Les victimes, des femmes vivant seules ou avec leurs enfants, s'étaient installées dans cette ville pétrolière pour travailler. A la suite du prêche virulent d'un imam contre les femmes vivant seules et spoliant le travail aux hommes, des milices se sont constituées pour lyncher une quarantaine de femmes.



Rassemblement du 10 mai 2010 à l'ambassade d'Algérie à Paris⁴⁶

Des actions de solidarité récentes avec les luttes des femmes en Tunisie et en Egypte, organisées par certaines associations mettent en évidence la sensibilité accrue des Algériennes au mouvement de régression dans les pays majoritairement musulmans et laissent préfigurer une relance de la mobilisation.

La législation juridique relative à la condition féminine reste conservatrice par rapport à une réalité où les femmes ont réalisé, contre vents et marées, de réelles avancées, en matière d'éducation, de travail et dans les espaces publics et domestiques⁴⁷. Par ailleurs, même si les partis islamisants actuels, généralement représentés au sein du pouvoir, se démarquent de la violence, ils partagent cependant une conception théologico-politique de la législation relative à la condition féminine, refusent de séparer l'ordre sacré de la temporalité des lois et restent virulents dans les débats sur le code de la famille.

⁴⁵ Khéira Doukali, dirigeante du RAJD, Rassemblement Algérien des Femmes Démocrates. Samia Lokmane, Liberté, 21 juin 2007 http://www.algeria-watch.org/fr/article/femmes/combat_femmes.htm

⁴⁶ Hassi-messaoud.over-blog.com

⁴⁷ L'ouvrage de Nouredine Saadi, *La femme et la Loi en Algérie*, dont s'inspire largement cet article, rend compte de ce profond écart entre le formalisme prescriptif des lois et la réalité de la condition féminine.

« L'essor du travail féminin, l'exercice d'activités traditionnelles réservées aux hommes, l'impact grandissant de la scolarisation féminine, les profondes mutations socioculturelles opérées depuis l'indépendance vont à l'encontre du système de valeurs ancestrales fondé sur la séparation des sexes, la claustration des femmes ou leur cantonnement aux fonctions domestiques. » (Saadi, 1991, p.27)

Il semble que le fondement islamique de l'Etat ne trouve sa pleine application juridique que dans le code de la famille, à l'instar de tous les Etats constitutionnalisant l'Islam. A propos de ce fonctionnement schizophrénique de la société algérienne, Leila Aslaoui, une magistrate féministe qui a joué un rôle majeur dans les débats juridiques sur la condition des femmes, soulignait à juste titre :

Je ne veux pas être une femme coupée en rondelles : la femme de la Constitution, la femme au travail et la femme du code de la famille. Je veux être une femme à part entière. »⁴⁸

L'histoire du Code de la famille depuis 1963 jusqu'à son adoption en 1984 met en lumière une longue lutte faite de conflits, de polémiques et de nombreux projets inaboutis qui fragilisent et rendent le dernier texte contestable. L'avant-projet de 1964, par exemple, provoqua une vive protestation parmi les femmes qui conduit à retirer le texte jusqu'à une nouvelle tentative avortée en 1970. En 1981, un projet de loi est déposé à l'Assemblée Nationale qui provoque un mouvement pétitionnaire de la part des *moudjahidates*, enseignantes et étudiantes et, pour la première fois, une manifestation devant cette institution, à la suite de laquelle plusieurs militantes furent arrêtées. Le code de la famille qui sera finalement voté en 1984 consacre, pour l'essentiel, la prééminence de l'homme sur la femme, institue la polygamie, un quasi droit de répudiation, l'inégalité sexuelle dans le régime des successions et la tutelle patrimoniale. Ce texte sera le plus controversé et contesté, tant du côté des modernistes pour son caractère rétrograde, que des islamistes qui le considèrent, au contraire, non conforme à la *Shari'a*. Ses effets seront désastreux sur la condition des femmes : arbitraire dans la répudiation, violence, spoliation, etc. L'association de Défense et Promotion des Droits des femmes a organisé une journée d'étude en 1989 axée sur les témoignages des femmes et les humiliations qu'elles subissent au quotidien. La réforme de 2005 permettra d'amender le texte, notamment sur la mise sous tutelle des femmes et la suppression des autorisations de sorties du territoire, sans changement quant au fond : il reste profondément inégalitaire. A l'occasion du 8 mars 2015, le président Bouteflika a annoncé la réforme du code de la famille qui a inévitablement relancé les débats sur la condition des femmes en Algérie, mais en filigrane sur le choix de société.

Du point de vue de l'accès à l'emploi des femmes, l'Algérie qui se trouvait dans les derniers rangs des pays arabes a progressé. Entre les recensements de la population de 1977 et 1998, le taux global de participation (population active/population en âge de travailler) passe de 42% à près de 49%, pour revenir ensuite autour de 40%. Tandis que le taux de participation des hommes se stabilise autour de 80% après avoir atteint 85% lors du recensement de 1987, celui des femmes passe de moins de 5,5% en 1977 à près de 17% en 1998. Malgré cette évolution substantielle du taux de participation des femmes, le *gap gender* reste élevé comparé aux taux féminins d'activité observés dans d'autres pays de la région. Ce qui est plus préoccupant, c'est que cette augmentation du taux d'activité féminine se traduit surtout par une hausse du chômage et non du taux d'occupation, le taux d'emploi restant

⁴⁸ In Révolution Africaine, n° 1351 du 26 janvier 1990.

très bas⁴⁹ (Talahite, 2007). Selon les chiffres de l'ONS⁵⁰, cette évolution relative se confirme à travers le taux d'occupation des femmes qui passe de 14,69% en 2005 à 16,8% en 2014.

Toujours est-il que la question des femmes au travail continue à faire l'objet de remise en cause régulière. Lors de la discussion à l'Assemblée nationale de la révision du Statut du travailleur en 1989, un député⁵¹ a plaidé pour le maintien des femmes dans leurs foyers, de façon à libérer des postes de travail pour les hommes au chômage⁵². Ce type de position continue à être réitéré à l'Assemblée Populaire Nationale, bien que la représentation des femmes en son sein atteint 31%, selon le PNUD. Contrairement au code de la famille, les textes en matière de législation du travail s'avèrent bien plus avancés que la réalité de leur application, notamment en matière d'égalité des salaires et autres discriminations sexistes au travail. De plus, depuis la gestion des mairies par le FIS en 1990, les structures comme les crèches et jardins d'enfants soutenant les couples qui travaillent ont considérablement diminué⁵³. Les raisons fondamentales de l'opposition des islamistes radicaux au travail des femmes sont analysées par Saadi (1990, p. 92) qui considère le salariat féminin, comme une fracture révolutionnaire subvertissant foncièrement la société traditionnelle car il reconnaît à la femme une fonction dans l'espace public.

L'usage quasi généralisé du voile est souvent évoqué comme le signe infaillible de l'islamisation de la société, pourtant le peu de travaux⁵⁴ scientifiques produit sur la question met en lumière des significations diverses. Les articles analysent d'abord ce phénomène comme une conséquence du climat de terreur des années de guerre civile, où le voile était devenu une forme de protection⁵⁵. Dans les campagnes et les quartiers populaires les femmes avaient remplacé le voile traditionnel par le *hidjab* avouant le « confort » relatif de ce dernier.

« Pour le haïk traditionnel tu utilises les deux mains pour le tenir. En plus, il fallait mettre une voilette pour cacher le visage. Le hidjab est une sorte de long manteau qui libère les mains et permet de découvrir le visage, puisque le plus important est de se couvrir les cheveux. » (Témoignage d'une femme au foyer à El Harrach au cours d'une réunion sur les violences en direction des femmes de l'association de défense et promotion des droits des femmes, 1991)

D'autres témoignages insistent sur la liberté que procure le *hidjab* car les femmes ont ainsi pu continuer à travailler, poursuivre leurs études, sortir librement, etc. Certaines avouent qu'elles ôtent leur *hidjab* lorsqu'elles sont loin de leur quartier et/ou de leur famille. Les

⁴⁹ Blandine Destremau (2009) souligne à juste titre que les chiffres comportent des limites et les comparaisons avec d'autres pays de la région peuvent être aléatoires. Les taux d'activité féminine de la banque mondiale en 2005, repris dans son texte, sont de 38% pour l'Algérie, 29% pour le Maroc et 31% pour la Tunisie.

⁵⁰ Office National des Statistiques algérien.

⁵¹ El Moudjahid du 31 décembre 1989

⁵² Les associations féminines qui ont toujours agi sur cette question essentielle ont proposé, à travers Fatiha Talahite, la création d'un comité national pour l'emploi des femmes afin de contrer les discriminations (El Moudjahid du 3 septembre 1990).

⁵³ « Les participantes à la 3^{ème} rencontre de coordination des associations féminines ont apporté leur soutien aux revendications statutaires des jardinières des crèches du conseil Populaire de la ville d'Alger » El Moudjahid du 3 septembre 1990. Le FIS avait fermé ou transformé de nombreuses crèches et jardins d'enfants, entre 1990 et 1991.

⁵⁴ Cf. Fatma Oussedik du CREAD (Centre de Recherches d'Economie Appliquée au Développement).

⁵⁵ Dans les faits, le port du voile n'a pas épargné de nombreuses femmes des exactions commises par les islamistes.

déclinaisons du voile islamique représentent sans doute ses significations multiples qui varient du voile compromis et consensuel, n'excluant pas la coquetterie et la mode, au voile rigoriste (*niquab*), comme affirmation de l'islamisme radical politique, en passant par celui qui exprime la religiosité. Après la guerre civile, il semble que beaucoup de femmes ont enlevé le voile, mais la vague de fond d'islamisation qui affecte le pays et la région pèse sans doute, dans la politisation des représentations vis-à-vis du voile.

Paradoxalement, la présence des femmes dans l'espace public s'est considérablement généralisée dans les villes, mais aussi dans les campagnes. Même si cette féminisation de l'espace public s'est traduite pas la multiplication d'espaces réservés aux femmes : salles dans les restaurants et salons de thé ; dans les piscines et autres lieux sportifs et de loisirs ; jours de marché réservés, etc. Une pratique de séparation des sexes décriée par les associations, mais appréciée largement par les femmes qui espèrent échapper aux harcèlements dont elles font l'objet, étant voilée ou pas. Aussi, elles ont tendance à s'aligner sur les revendications de non mixité prônée par les islamistes radicaux. Pendant les années 1990, des grèves ont été organisées par des étudiants contre la mixité dans plusieurs universités dans le pays.

« *(La Dawa islamique se prononce) contre la mixité dans tous les lieux publics et pour la prise en considération de la spécificité de la femme dans l'élaboration des lois...* »⁵⁶

La focalisation du regard sur la généralisation du port du voile occulte une réalité mouvante, où les femmes s'affirment dans plusieurs domaines de la vie sociale. Dans le contexte de crise, où le chômage affecte de façon plus dramatique les femmes, les initiatives féminines de création d'emploi formelles ou informelles se sont considérablement multipliées (couture, mode, faïence, cours de langue, soutien scolaire, etc.). L'accès massif des femmes à l'université et les taux de réussite des étudiantes provoquent chaque année une levée de bouclier parmi les conservateurs pour fixer des seuils. Le site du PNUD Algérie souligne qu'entre 2008 et 2009, le taux d'étudiantes en graduation était de 63,4%, contre 59,1% pour les garçons. Elles sont également de plus en plus présentes dans les flux migratoires vers l'Europe et d'autres contrées du monde. Quelles que soient les conditions de ces migrations, elles révèlent une réalité qui bouge en faveur de la liberté de mobilité des femmes.



⁵⁶ « Appel de la Dawa islamique, imposant meeting » in *Horizons* du 24 décembre 1989

Malgré la présence d'un mouvement conservateur islamiste qui se manifeste sporadiquement pour protester contre le code de la famille, la mixité, le travail des femmes, leur instruction, etc. ou par la répression des couples dans l'espace public ou encore, par des violences collectives en direction des femmes chefs de famille, la combattivité des femmes par rapport à leurs droits et en réaction aux discours et pratiques « féminicides » semble être plus large et plus profonde. Elles sont aujourd'hui nombreuses à appartenir à des associations et à des partis et plusieurs d'entre-elles n'hésitent pas à tenter des mandats électoraux, notamment dans les municipalités.

Conclusion : des changements sans bruit.

Le mouvement associatif féminin algérien s'est indéniablement développé dans le contexte d'exacerbation des violences faites aux femmes dans l'espace public, même si la liberté d'association de 1989 a favorisé l'officialisation d'organisations et de réseaux plus ou moins informels anciens. La guerre civile a certes porté un coup sévère à cet élan, mais les revendications, les discours et les mobilisations laissent toujours des traces dans la société. Ainsi, en dehors des associations, de nombreuses femmes reprennent les idées d'émancipation dans leurs pratiques (création de travail informel, formation, éducation des enfants, etc.). Certaines associations se sont éteintes et d'autres se sont orientées vers l'aide aux victimes de la guerre civile, mais de nouvelles sont nées, par exemple le RAFD⁵⁷ en 1993, particulièrement actives dans les réseaux sociaux, plus largement accessibles aujourd'hui aux femmes. Les apprentissages au sein de ces associations ont permis à des adhérentes ou sympathisantes d'initier à leur tour, plusieurs groupes, réseaux ou associations contre les violences faites aux femmes, mais aussi sur le sport, la culture et la littérature au féminin. Dans la même dynamique, des jeunes femmes ont créé leur emploi, en organisant des coopératives de confection de vêtements, de poteries, de pâtisseries, etc. en bénéficiant des aides de l'Agence Nationale de Soutien à l'emploi des jeunes (ENSEJ).

Bien que les associations aient été à l'initiative de féministes, souvent francophones, stigmatisées dans la société, à travers notamment les prêches virulents dans certaines mosquées, elles ont pu rassembler des femmes de milieux sociaux et d'âges divers : ouvrières, cadres, employées, enseignantes, femmes au foyer, retraitées, étudiantes, lycéennes, etc. Cette diversité était sans doute à l'origine, au moins en partie, des tensions et des désaccords au sein de ces associations, notamment sur le code de la famille, entre celles pour une révision profonde du texte et celles pour qui les enjeux d'égalité se jouaient dans l'accès au travail et à la scolarisation. L'arrivée de nombreuses femmes voilées dans ces associations⁵⁸ et plus généralement d'adhérentes attachées à la culture musulmane mettait au cœur des revendications la dénonciation de l'instrumentalisation de l'islam et sa perversion, en particulier sur la question féminine.

Dans d'autres travaux (Semmoud, 2009, 2011) qui portent sur l'habitat irrégulier ou informel, nous traitons de trois dimensions essentielles de la place des femmes dans la ville : la première porte sur leur rôle dans l'itinéraire résidentiel du ménage, sa localisation dans la ville et son autonomisation vis-à-vis de la famille élargie ; la deuxième concerne leurs

⁵⁷ Rassemblement Algérien des Femmes Démocrates : l'acronyme signifie refus en arabe

⁵⁸ L'Association « Promotion et Défense des Droits des Femmes » avait accueilli des sympathisantes de la section féminine d'El Islah ouel Irchad, déçues par les comportements et discours rétrogrades au sein de cette organisation.

stratégies d'appropriation de la ville et la troisième rend compte de leur place dans la sphère publique du travail et de l'action collective. Ces travaux montrent les processus discrets d'émancipation des femmes au quotidien, dans l'espace résidentiel, la ville, le travail, etc. La tension entre leurs modèles socioculturels et ceux imposés, les conduit tout autant à trouver des compromis viables, qu'à se mobiliser pour défendre ou revendiquer un droit. La tension entre modèles construits et modèles imposés s'inscrit plus ici dans l'esprit de la dynamique de l'amalgame, plutôt que celui de la dialectique de la rupture, ainsi que le suggère Baudrillard (2003).

La dynamique d'émancipation des femmes en Algérie et plus généralement dans le monde arabe s'avère complexe et paradoxale et, dans tous les cas, ne peut être analysée selon les paradigmes du mouvement féministe en Europe ou en Amérique du Nord. Peut-être faut-il faire plutôt des parallèles avec l'optique latino-américaine, où « *ces luttes aident à penser l'imbrication des rapports sociaux de sexe, de "race" et de classe et les effets de la mondialisation néolibérale sur cette imbrication* » (Falquet, 2007), ou encore croiser les réflexions avec celles qui portent sur l'Afrique, où Fatou Sow (2012) invite à la distanciation « (...) *avec les perspectives du féminisme occidental par une "décolonisation" de la recherche et une déconstruction des catégories venues de l'Occident* » (2012, p. 146). Elle suggère également « (d') *établir la distinction entre mouvements féministes et mouvements féminins. Leurs relations sont extrêmement complexes, faites à la fois de contradiction et de convergence, d'antagonisme et de collaboration autour d'une question commune. Il arrive souvent que les organisations féministes ancrent de nouveaux questionnements sur les femmes dans les opinions publiques, alors que les organisations féminines, certainement plus écoutées en raison de leurs discours modérés, peuvent les faire inscrire dans les agendas des États avec toutes les victoires et les désillusions qui jalonnent nos expériences* » (2012, p. 146)

Le contexte de ce que l'on nomme « révolutions » dans les autres pays arabes a sans doute des effets de contagion plus discrets, notamment sur les mouvements de femmes. Instruites et de plus en plus connectées aux réseaux sociaux, elles sont particulièrement présentes dans les transformations sociales et politiques de leur pays, des dynamiques qui à notre sens pèsent sur les mutations des rapports sociaux de sexe : « *On a tendance à les penser déconnectées des autres femmes du pays ou de la région, alors qu'elles jouent un rôle dans le mouvement national et global.* » (Sow, 2012, p. 151)

Bibliographie

Baudrillard Jean, 2003, « Modernité », Paris, *Encyclopédie Universalis*

Benzerfa-Guerroudj, Zineb. 1993. « Les associations féminines en Algérie », p. 17-26, n°1, pp. 1-2, Spring/Fall, Numéro spécial : Maghrebi Women. (Femmes du Maghreb).

Belalloufi, Hocine. 2012. *La démocratie en Algérie. Réforme ou révolution ? Sur la crise algérienne et les moyens d'en sortir*, préface de Samir Amin, postface de Sadek Hadjeres, Lazhari Labter Editions/ Les Editions Apic.

Destremau Blandine. 2009. « Femmes, travail et politiques publiques dans le monde arabe : réflexions sur les ingrédients du changement social ». Réseau Protection sociale, politiques sociales et solidarités (RT6), *Troisième congrès de l'AFS*. France.

URL : http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/63/72/93/PDF/Femmes_travail_et_politiques_publicques_-_copie.pdf

Falquet Jules, « Le mouvement féministe en Amérique latine et aux Caraïbes », *Actuel Marx* 2/ 2007 (n° 42), p. 36-47

URL : www.cairn.info/revue-actuel-marx-2007-2-page-36.htm.

« Mouvements féministes en Afrique. Entretien avec Fatou Sow », *Revue Tiers Monde*, 2012/1 n°209, p. 145-160. URL : <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-1-page-145.htm>

Kateb Kamel. 2006. *Ecole, population et société en Algérie*, L'Harmattan.

El Korso Malika, 1998, « La mémoire des militantes de la Guerre de libération nationale », *Insaniyat* n°3, Oran, pp. 25-51.

Saadi Nouredine, 1991, *La femme et la loi en Algérie*, éd. Le Fennec, collection dirigée par Fatima Mernissi, Femmes Maghreb UNU/WIDER

Remaoun Malika, 1999, « Les associations féminines pour les droits des femmes », *Insaniyat* n°8, Oran, pp. 129-143.

Semmoud Nora, 2009, « Mobilités et transmissions : habiter dans la périphérie populaire d'Alger » in *Migrations et Sociétés*, vol. XXI, n° 123-124, mai-août 2009, Paris, pp. 339-354

Semmoud Nora, 2011, « La ville rend libre. L'urbanité au féminin dans le Maghreb », in DENEFFLE (Sylvette), MONQUID (Safaa) (dir.), *Gouvernance locale dans le monde arabe et en Méditerranée : Quels rôles pour les femmes ?*, Égypte/monde arabe N° 9/3ème série, CEDEJ, Le Caire, pp. 37-54

Talahite Fatiha. 2007. « Emploi féminin en transition en Algérie ». Eight Mediterranean Social and Political Research Meeting European University, Institute Robert Schuman Centre for Advanced Studies Mediterranean Program, Florence 21–25 March 2007, URL: <http://hal.inria.fr/docs/00/20/36/48/PDF/2007MM-ws1-Talahite.pdf>